

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-RFPI-PVI-20-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

RFPI - Plus-values immobilières - Base d'imposition

Positionnement du document dans le plan :

RFPI - Revenus fonciers et profits du patrimoine immobilier

Plus-values de cession d'immeubles ou de droits relatifs à un immeuble

Titre 2 : Plus-values immobilières - base d'imposition

1

Il convient en premier lieu de calculer la plus-value brute (Chapitre 1, [BOI-RFPI-PVI-20-10](#)) avant de calculer la plus-value imposable (Chapitre 2, [BOI-RFPI-PVI-20-20](#)).